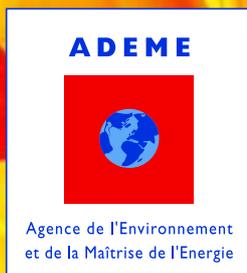


# Rapport d'activité 2011



## **2011, l'année de la concrétisation.**

2011 a été une année de changement fondamental pour les usagers du SICTOM, débutant par la collecte du tri en porte-à-porte, et se poursuivant depuis le 1<sup>er</sup> juillet avec l'application de la redevance incitative.

Tout au long de ce projet lancé en 2010, des questions se sont posées et des solutions ont dû être expérimentées.

Cette année a vu la constitution et la mise à jour au quotidien du fichier des usagers, la suppression de points de collecte difficiles et la collaboration étroite avec notre prestataire de collecte, l'application du nouveau règlement de collecte et de redevance ainsi que l'effort d'harmonisation des tarifs des adhérents et l'édition des premières factures.

Les efforts réalisés ont amené des résultats positifs et encourageants : les ordures ménagères ont diminué de près de la moitié avec une baisse de 45 %. Parallèlement de nouvelles habitudes de tri se sont installées.

Enfin l'année 2011 est marquée par l'attribution au SICTOM, d'un double label national « Qualitri » et « Qualiplus », récompensant notre méthodologie, ce que nous avons mis en place pour nos personnels, et la modernité des outils dont nous nous sommes dotés.

Ainsi, l'implication de tous les acteurs a été et reste nécessaire pour améliorer la qualité de notre service. C'est ainsi qu'en préparant 2012, le SICTOM a étudié la refonte des circuits de collecte et s'est porté candidat à l'expérimentation nationale d'ouverture des consignes de tri.

Merci à tous les lecteurs de ce rapport.

Franck Tisserand  
Président du SICTOM du Val de Saône

# sommaire

## 1 • Présentation du SICTOM du Val de Saône p 2 à 3

- Historique
- Composition
- Rôle
- Principales décisions prises en 2011
- Organisation
- Fonctionnement

## 2 • Les indicateurs techniques p 4 à 9

- Territoire desservi
- Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement
- Fréquences de collecte
- Nombre et localisation des déchetteries et type de déchets acceptés
- Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités
- Collecte des déchets encombrants et fréquences des ramassages
- Collecte des déchets ne provenant pas des ménages
- La ressourcerie comme alternative
- Tonnages enlevés au cours de l'année 2011
- Évolution prévisible de l'organisation de la collecte
- Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

## 3 • Les indicateurs financiers p 10 à 12

- Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères
- Montant annuel global des dépenses (en € TTC)
- Cotisation du SICTOM pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011
- Redevance incitative pour le 2<sup>e</sup> semestre 2011
- Coût global ramené à l'habitant, dernier recensement
- Coût global ramené à la tonne de déchets
- Coût global ramené à la tonne d'ordures ménagères

## 4 • Bilan des différentes actions menées p 13

- Le centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône
- Les déchetteries
- La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte
- La communication
- Le SICTOM, organisation et structure
- Le contexte financier

## 5 • Bilan des critères retenus pour la labellisation du SICTOM p 14 à 15

- La satisfaction des usagers
- La maîtrise des coûts
- Améliorer et réduire les impacts environnementaux
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité
- Le SICTOM récompensé pour l'obtention de ses 2 labels

## 6 • Perspectives p 16

# 1 • Présentation du SICTOM du Val de Saône

## Historique

Situé au centre du département à l'ouest de Vesoul, le SICTOM a été créé en février 1974. Le siège se situe dans la zone artisanale de Scey-sur-Saône (anciens locaux d'Agriest).

Initialement, il assurait le traitement des déchets avec le site d'enfouissement de Scey-sur-Saône, mais depuis la fermeture du site en juillet 2002, le SICTOM a transmis la compétence traitement au SYTEVOM.

Le tri sélectif a été mis en place au porte-à-porte au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La redevance incitative est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, après une facturation blanche sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

## Composition

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le syndicat mixte compte 13 Communautés de Communes adhérentes : « Les Belles Sources », « Saône et Coney », « Des Combes », « Pays Jusséen », « Agir Ensemble », « Du Chanois », « Des vertes Vallées », « Des Grand Bois », « La Saône Jolie », « Pays de Saulx », « Les 6 Villages », « Les Belles fontaines » et une partie des « Monts de Gy ». Les communes isolées sont au nombre de 6 : Barges, Bourguignon-les-Conflans, Breurey-les-Faverney, Charmoille, Velorcey, Vilory. Ce sont 169 communes qui adhèrent au SICTOM, représentant 45 399 habitants soit 215 habitants de plus qu'en 2010.

## Rôle

- Gestion du personnel de 7 déchetteries.
- Gestion du contrat de collecte des ordures ménagères.
- Réhabilitation et post exploitation du centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône.
- Promotion du tri sélectif, du compostage domestique, et de la réduction à la source.
- Gestion du fichier des redevables de la redevance incitative.
- Édition des factures de redevance incitative.

## Principales décisions prises en 2011

- Mise en place de cas tarifaires spéciaux : bacs occasionnels, bacs municipaux, activités saisonnières, gens du voyage.
- Mise en place de sacs prépayés pour les salles des fêtes.
- Mise en place de points de regroupement pour les points de collecte difficiles.
- Acquisition des locaux « Kikambois » à Scey-sur-Saône.
- Conventions pour le traitement des lixiviats avec le SIGEUD de Lure et l'Agglomération de Vesoul.
- Actualisation de la convention avec la Sté Saône Vidange.
- Vote de la tarification incitative au 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Règlement de redevance incitative applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Vote de la tarification incitative pour mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Dérogation temporaire pour une fréquence de collecte tous les quinze jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (arrêté préfectoral).
- Facturation semestrielle avec calcul trimestriel à compter du 4<sup>e</sup> trimestre 2011.
- Facturation intermédiaire de régularisation trimestrielle.
- Facturation trimestrielle des prélèvements.
- Préparation de la participation à l'expérimentation d'ouverture des consignes de tri prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2012.
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps partiel, ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Vérification des bacs de collecte en travail de nuit.
- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZK 43 sis au lieu dit « Laisselot » à Port-sur-Saône pour servir de plate-forme de déchets verts.
- Adhésion à l'ASCOMADE pour l'année 2012.



## Organisation

- Le comité syndical est composé d'un délégué par commune (un titulaire et un suppléant par commune qui sont élus par les conseils communautaires ou municipaux, le cas échéant)
- Le président et les 20 membres du bureau sont élus par les membres du comité syndical.
- En 2011, le personnel du SICTOM se compose :
  - > d'un directeur, chargé de mission redevance incitative et tri sélectif,
  - > d'une secrétaire,
  - > d'une auxiliaire de projet redevance incitative et tri sélectif,
  - > de deux agents administratifs,
  - > d'une ambassadrice du tri à temps partiel,
  - > de 7 gardiens de déchetterie,
  - > de 3 gardiens remplaçants,
  - > de 8 contractuels embauchés pour la dotation des bacs par période ponctuelle, la saisie informatique et la gestion de la redevance incitative.

## Fonctionnement du syndicat



## 2 • Les indicateurs techniques

### Territoire desservi

L'exploitation du service est assurée sur la totalité du territoire du SICTOM du Val de Saône.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Syndicat regroupe 169 communes :

ABELCOURT	CORRE	OVANCHES
ABONCOURT- GESINCOURT	CREUSE (LA)	PASSAVANT-LA-ROCHÈRE
AISEY ET RICHCOURT	CREVENY	PISSEURE (LA)
ALAINCOURT	CUBRY-LÈS-FAVERNEY	PLAINEMONT
AMANCE	CUVE	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE
AMBIEVILLERS	DAMPIERRE-LÈS-CONFLANS	PONT-DE-PLANCHES
AMONCOURT	(dont Varigney)	PONT-DU-BOIS
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE	PONTCEY
ANJEUX	DAMPVALLEY-ST-PANCRAS	PORT-SUR-SAÔNE
ARBECEY	DEMANGEVELLE	PROVENCHÈRE
AROS	DEMIE (LA)	PURGEROT
AUGICOURT	ÉCHENOZ-LE-SEC	RAINCOURT
AUTREY-LÈS-CERRE	ÉHUNS	RANZEVILLE
AUXON-LÈS-VESOUL	ÉQUEVILLEY	RAZE
BAIGNES	FAVERNEY	ROSEY
BARGES	FERRIÈRES-LÈS-SCEY	RUPT-SUR-SAÔNE
BASSE VAIVRE (LA)	FLAGY	SAINT-GAND
BASSIGNEY	FLEUREY-LÈS-FAVERNEY	SAINT-RÉMY
BATIES (LES)	FONTENOIS-LA-VILLE	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX
BAULAY	FOUCHECOURT	SAPONCOURT
BETAUCOURT	FRESNE-SAINT-MAMES	SAULX-DE-VESOUL
BETONCOURT-LÈS-BROTTE	FRETIGNEY	SCEY-SUR-SAÔNE
BETONCOURT-ST-PANCRAS	GENEVREY	SCYE
BLONDEFONTAINE	GEVIGNEY-ET-MERCEY	SELLES
BOREY	GIREFONTAINE	SEMMADON
BOUGEY	GOURGEON	SENONCOURT
BOUGNON	GRATTERY	SERVIGNEY
BOULIGNEY	GREUCOURT	SOING-CUBRY-CHARENTENAY
BOURBEVELLE	HURECOURT	TARTECOURT
BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS	JASNEY	TRAVES
BOURGUIGNON-LÈS-LA-CHARITÉ	JONVELLE	VAL-SAINT-ÉLOI
BOURSIERES	JUSSEY (dont NOROY-LÈS-JUSSEY)	VALLEROIS-LORIOZ
BOUSSERAUCOURT	LAMBREY	VALLEROIS-LE-BOIS
BREUREY-LÈS-FAVERNEY	LIEFFRANS	VAROGNE
BUCEY-LÈS-TRAVES	LIEVANS	VAUCHOUX
BUFFIGNECOURT	MAGNORAY (LE)	VAUVILLERS
CALMOUTIER	MAGNY-LÈS-JUSSEY	VELLE-LE-CHATEL
CEMBOING	MAILLERONCOURT-CHARETTE	VELLEFAUX
CENDRECOURT	MAILLERONCOURT-ST-PANCRAS	VELLEFRIE
CERRE-LÈS-NOROY	MAILLEY-ET-CHAZELOT	VELLEGUINDRY
CHANTES	MELIN	VELLEMINFROY
CHARGEY-LÈS-PORT	MELINCOURT	VELORCEY
CHARMOILLE	MENOUX	VENISEY
CHASSEY-LÈS-SCEY	MERSUAY	VERNOTTE (LA)
CHATENEY	MEURCOURT	VEZET
CHATENOIS	MONTCOURT	VILLARS-LE-PAUTEL
CHAUX-LÈS-PORT	MONTDORE	VILLEDIE-EN-FONTENETTE (LA)
CHEMILLY	MONTJUSTIN	VILLENEUVE (LA)
CLANS	MONTUREUX-LÈS-BAULAY	VILLERS-LE-SEC
COLOMBE-LÈS-VESOUL	NEUREY-EN-VAUX	VILLERS-LÈS-LUXEUIL
COLOMBOTTE	NEUREY-LÈS-LA-DEMIE	VILLERS-SUR-PORT
COMBEAUFONTAINE	NEUVILLE-LÈS-LA-CHARITÉ	VILORY
CONFLANDEY	NEUVILLE-LÈS-SCEY (LA)	VISONCOURT
CONFLANS-SUR-LANTERNE	NOIDANS-LE-FERROUX	VOUGECOURT
CONFRACOURT	NOROY-LE-BOURG	VY-LE-FERROUX
CONTRÉGLISE	OIGNEY	VY-LÈS-RUPT
CORNOT	ORMOY	



**COMPOSITION DU SICTOM**

- Saône et Coney
- Les Belles Sources
- Pays jusséen
- Agir Ensemble
- Vertes Vallées
- Belles Fontaines
- Saône Jolie
- 6 Villages
- Pays de Saulx
- Grands Bois
- Combes
- Chanois
- Mont de Gy
- + 6 communes

## 2 • Les indicateurs techniques

### Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement

D'après le dernier recensement, la population était de 45 399 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011, sur le territoire du Val de Saône.

La collecte est exécutée au porte-à-porte sur toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale suivant les règles du code de la route aux camions automobiles.

### Fréquences de collectes

Les fréquences de collectes des ordures ménagères sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour les hôpitaux de Polaincourt et Saint-Rémy
- 1 fois par semaine pour toutes les communes.

Les fréquences de collectes du tri sont les suivantes :

- 1 fois tous les quinze jours.

### Nombre et localisation des déchetteries et types de déchets acceptés

- La déchetterie de Scey-sur-Saône, ouverte depuis le 17 avril 2000.
- La déchetterie de Port-sur-Saône, ouverte depuis le 3 août 1999.
  - > Ces déchetteries rurales plus fréquentées, sont ouvertes à raison de 35 h hebdomadaires en été (du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre) et 30 h hebdomadaires en hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février).
- La déchetterie de Jussey, ouverte depuis le 17 mai 2000.
- La déchetterie de Vauvillers, ouverte depuis le 2 octobre 2000.
- La déchetterie d'Amance, ouverte depuis le 17 avril 2000.
  - > Ces déchetteries rurales sont ouvertes à raison de 35 h hebdomadaires en été (du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre) et 24 h hebdomadaires en hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février).
- La déchetterie de Saulx-de-Vesou, ouverte depuis le 20 août 2001.
  - > C'est une déchetterie rurale qui est ouverte à raison de 29 h hebdomadaires en été (du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre) et 18 h hebdomadaires en hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février).
- La déchetterie de Fresne-Saint-Mamès, ouverte depuis le 7 août 1999.
  - > C'est une déchetterie rurale simplifiée qui est ouverte à raison de 29 h hebdomadaires en été (du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre) et 18 h hebdomadaires en hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février).

Ces déchetteries acceptent les déchets suivants :

- Déchets verts
- Ferraille
- Gravats / Inertes
- Papiers, journaux, cartons
- Bois
- Tout-venant
- Verre
- Huile de vidange
- Huile de friture
- Vêtements / Chaussures
- Pneus
- Livres
- Boîtes métalliques
- Cartouches imprimantes
- Bouchons en liège
- Plastiques
- DDS (solvants, toxiques, aérosols, batteries, néons, peintures, colle, phytosanitaires, piles)
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques, par exemple : le gros électroménager)



## Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités

- Une collecte au porte-à-porte de bacs de tri pour les déchets recyclables est organisée sur l'ensemble des communes du SICTOM.

Papiers, cartons, emballages métalliques, flacons et bouteilles plastiques sont acceptés à la collecte.

- Et 332 conteneurs à verre en points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur les communes, soit une moyenne de 1 conteneur pour 136 habitants.

## Collecte des déchets encombrants et fréquence des ramassages

Le SICTOM n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

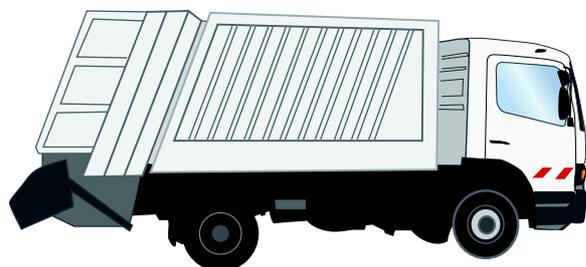
La présence de la ressourcerie pourrait répondre à des besoins ponctuels.

## Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte normale des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

## La ressourcerie comme alternative

La ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés en déchetterie de Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône, Amance, Jussey et Vauvillers.



## Tonnages enlevés au cours de l'année 2011

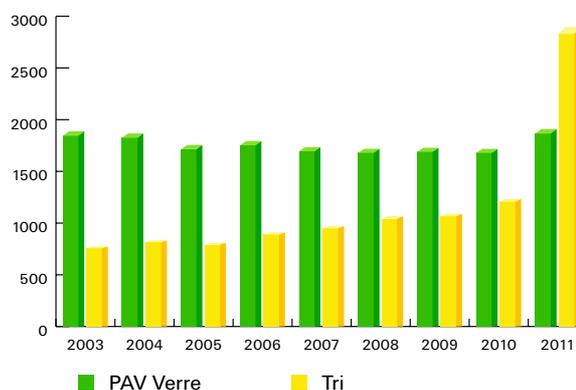
### Tonnages enlevés au titre de la collecte sélective :

- Conteneurs verre en PAV **1 910 t**
- Collecte du tri au porte-à-porte **2 895 t**

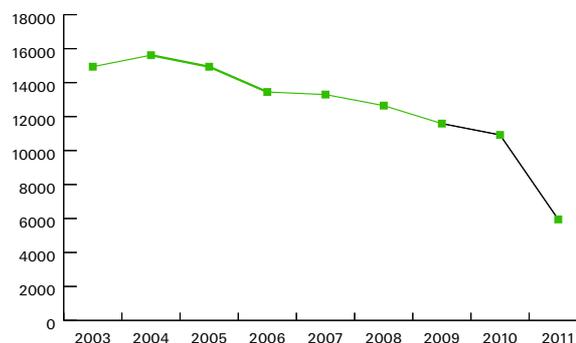
### Tonnages incinérés en 2010 :

- Ordures ménagères **5 947 t**

### Historique des tonnages en points d'apports volontaires et en ordures ménagères



La mise en place de la collecte du tri en porte-à-porte a entraîné une forte augmentation des tonnages. On note aussi une légère augmentation des tonnages de verre déposés en points d'apport volontaire.



La quantité d'ordures ménagères résiduelles, en constante baisse depuis plusieurs années, a diminué de près de la moitié depuis 2010.

## 2 • Les indicateurs techniques

### Tonnages enlevés en déchetteries en 2011 :

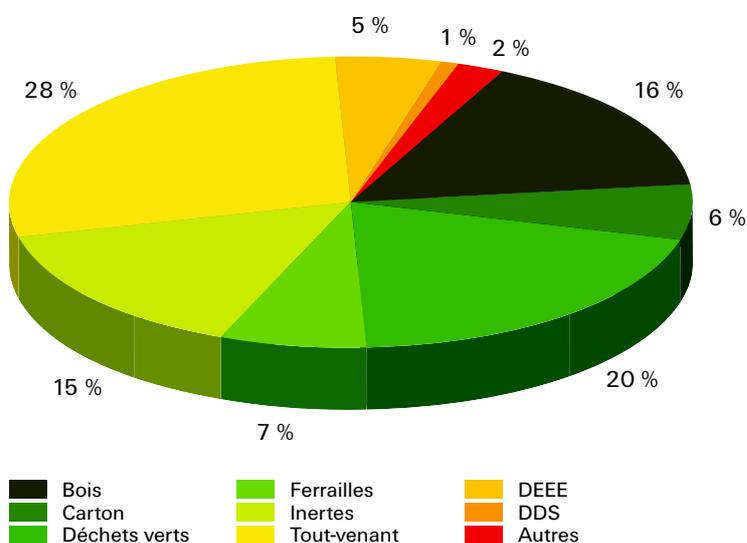
Sur les 7 déchetteries du SICTOM : **8 340 t**

Matériaux	Total en tonnes
Bois	1 318
Carton	481
Déchets verts	1 668
Ferrailles	560
Inertes	1 288
Tout venant	2 383
DEEE	391
DDS	93
Autres*	158
<b>TOTAUX</b>	<b>8 340</b>

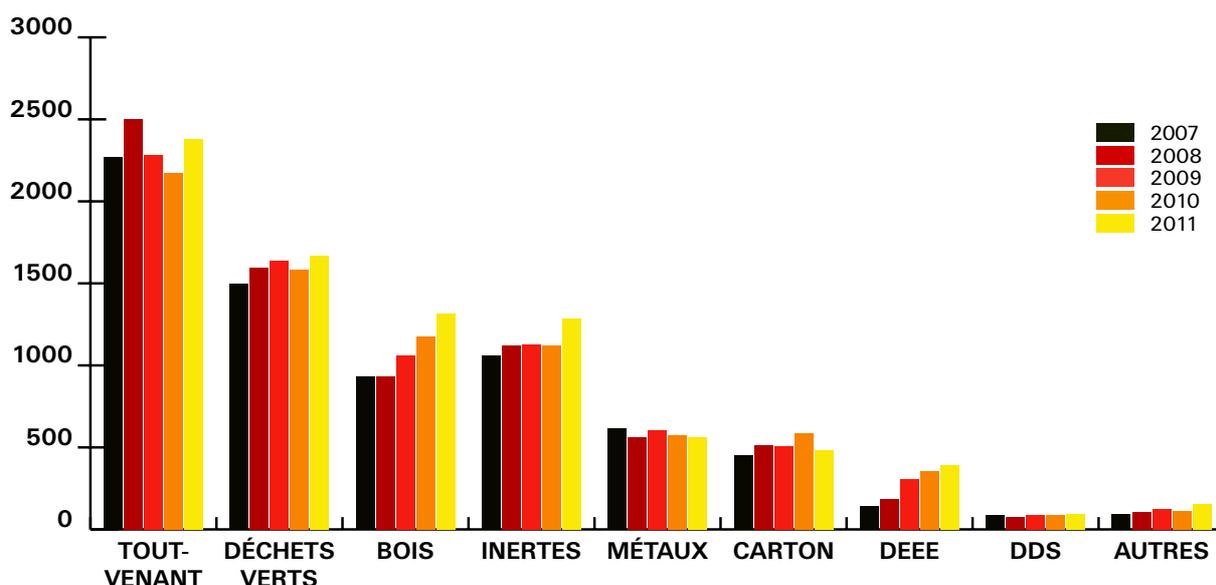
\* pneus, vêtements, cartouches, livres, bouchons en liège...

### Répartition des différents matériaux en déchetteries en 2010 :

L'augmentation des tonnages des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) est encourageante. On observe aussi une augmentation des tonnages de bois. À l'avenir, il faudra chercher à diminuer les tonnages des bennes de tout venant et de déchets verts, actuellement stables.



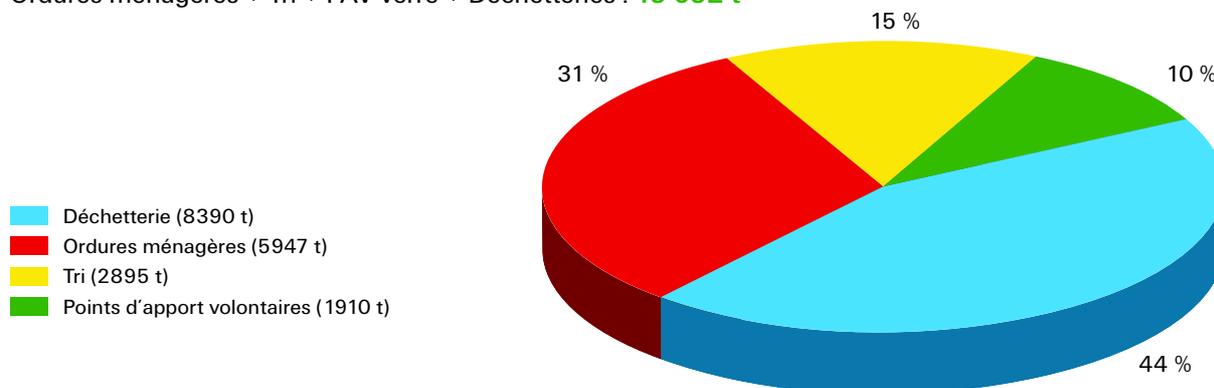
### Comparatif avec les années précédentes :



De légères hausses sont à observer dans la plupart des bennes, hormis les tonnages de la benne « carton », probablement diminués en raison du tri au porte-à-porte. Il faut chercher à diminuer les tonnages de la benne tout-venant et sortir les déchets verts des déchetteries.

### Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2011 :

Ordures ménagères + Tri + PAV verre + Déchetteries : **19 092 t**

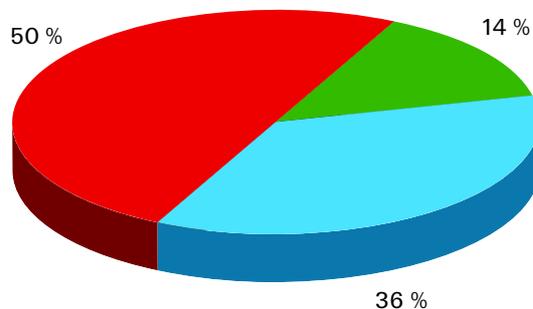


### Comparatif avec les années précédentes :

Les tonnes d'ordures ménagères ont diminué d'une part au profit des déchetteries et d'autre part grâce à l'apparition du tri au porte-à-porte et de la redevance incitative. Cela s'explique aussi par la vente de 3 468 composteurs depuis 2009, dont 1 472 en 2011.

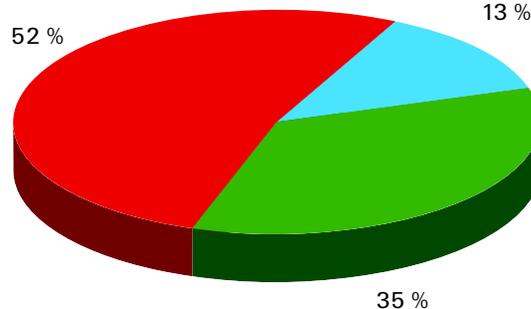
### Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2010 :

Ordures ménagères + PAV (verre + tri) + Déchetteries : **21 654 t**



### Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2009 :

Ordures ménagères + PAV (verre + tri) + Déchetteries : **22 153 t**



## Évolution de l'organisation de la collecte

- Le nouveau contrat de collecte des ordures ménagères, en vigueur en 2011, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Le titulaire de ce contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés est l'entreprise SITA pour la période 2011 à fin 2014.
- En 2012, la fréquence de collecte des ordures ménagères sera organisée par quinzaine, suite à l'arrêté préfectoral D2/I/2011 n° 2019 pris le 12 octobre 2011, sauf pour les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants (Port-sur-Saône et Jussey), et avec possibilité de dérogation pour certains types d'établissements identifiés dans l'article 2 et en période estivale, si nécessaire.

## Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

- Le SYTEVOM ayant la compétence traitement des déchets ménagers, il gère les apports au Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux et au quai de transfert de Saint-Sauveur.
- La collecte est assurée sur le secteur du syndicat par 5 camions (trois pour les ordures ménagères et deux pour la collecte sélective).
- Le Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux accueille les ordures ménagères du SICTOM du Val-de-Saône depuis le 8 janvier 2007.

## 3 • Les indicateurs financiers

### Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères

Le service de collecte des ordures ménagères, l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites Saint-Sauveur et Noidans-le-Ferroux ont été confiés à la société SITA par contrat suite à un marché public du SICTOM du Val de Saone.

La durée de ce contrat a été fixée à quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014.

### Montant annuel global des dépenses (en € TTC)

#### Service de collecte des ordures ménagères

- Pour l'année 2011, la totalité des factures à SITA pour la collecte des ordures ménagères s'élève à :

**TOTAL : 1 388 317 € (TVA 5,5 %)**

#### Service de traitement des ordures ménagères

- Pour l'année 2011 la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le traitement des ordures ménagères s'élève à :

**TOTAL : 631 834 € (TVA 5,5 %)**

#### Cotisation en tant qu'adhérent au SYTEVOM

- Pour l'année 2011 la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le financement de la collecte des points d'apports volontaires, le fonctionnement global des déchetteries, et celui du centre de tri s'élèvent à :

**TOTAL : 943 550 €**

#### Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône

- Pour l'année 2011, la totalité des factures s'élève à :

**TOTAL : 138 798 €**

#### Achat des bacs et composteurs\*

- Pour l'année 2011, la totalité des factures s'élève à :

**TOTAL : 121 259 € (dont 22 500 € au titre de l'année 2012, soit 98 759 €)**

\* achat des nouveaux bacs d'ordures ménagères amortis sur six ans

#### Charges à caractères général

- Pour l'année 2011, la totalité des factures correspondant aux charges à caractère général (fonctionnement), s'élève à :

**TOTAL : 268 051 € (comprend les frais de fonctionnement hors frais de personnel)**

#### Modalités de financement

- Ces dépenses sont financées par les cotisations :
  - > par les cotisations des adhérents au SICTOM pour le 1<sup>er</sup> semestre,
  - > par la redevance incitative reversée par les adhérents à partir du 2<sup>e</sup> semestre.

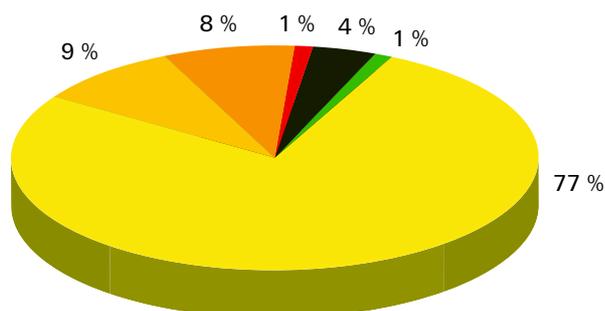
## Cotisation du SICTOM pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011

La cotisation par habitant pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 a été fixée par le Comité syndical par délibération en date du 9 décembre 2009 à savoir :

- pour une collecte hebdomadaire : 82 € / habitant,
- pour deux collectes hebdomadaires : 122 € / habitant.

<span style="color: yellow;">■</span>	Participation des usagers (particuliers, pros, services municipaux)
<span style="color: orange;">■</span>	Emprunt
<span style="color: red;">■</span>	Subventions ADEME et Eco-Emballages
<span style="color: black;">■</span>	Participation des collectivités réhabilitation CET
<span style="color: green;">■</span>	Remboursement rémunération de personnel
<span style="color: blue;">■</span>	Vente de bacs et composteurs

Répartition des recettes du SICTOM en 2011



## Redevance incitative pour le 2<sup>e</sup> semestre 2011

La redevance incitative, votée par le Comité syndical par délibération du 16 juin 2011, comprend :

- une part fixe fixée en fonction du volume du bac,
- une part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées.

SICTOM du Val de Saône TARIFS REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MÉNAGÈRES Applicable au 1 <sup>er</sup> juillet 2011	PART FIXE Soit volume x 0,615 € au L	PART VARIABLE	
		La levée obligatoire	La levée supplémentaire
<b>CONTENEUR AGRÉÉ 140 L</b>	<b>86,10 €</b>	<b>1,40 €</b>	<b>4,20 €</b>
<b>CONTENEUR AGRÉÉ 240 L</b>	<b>147,60 €</b>	<b>2,40 €</b>	<b>4,80 €</b>
<b>CONTENEUR AGRÉÉ 340 L</b>	<b>209,10 €</b>	<b>3,40 €</b>	<b>6,50 €</b>
<b>CONTENEUR AGRÉÉ 660 L</b>	<b>405,90 €</b>	<b>6,60 €</b>	<b>10,00 €</b>
<b>SAC PRÉPAYÉ AGRÉÉ 50 L</b>	<b>2,25 € l'unité</b>		
soit 56,25 € le rouleau de 25 unités ( dont Part fixe : 30,75 € - Part variable : base 25 levées / 12 mois pour 1,02 € la levée). Prix unitaire de 2,25 € arrondi à 2 décimales.			
<b>PART FIXE FORFAITAIRE (Forfait dérogatoire)</b>	<b>45 €</b>		
Base de calcul de part fixe uniforme au litre : 0,615 € - Collecte en C1 - Base OMR 7231 T - % Part variable 2011 37,4 %			

## Coût global ramené à l'habitant, dernier recensement

Collecte	30,58 €
Traitement	13,92 €
Cotisation au SYTEVOM	20,78 €
Réhabilitation centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	3,06 €
Frais de structure	14,70 €
Amortissement des bacs OM	2,46 €
Titres annulés	1,94 €
Autres amortissements	1,65 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>89,09 €</b>

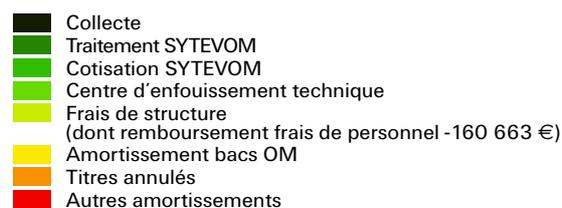
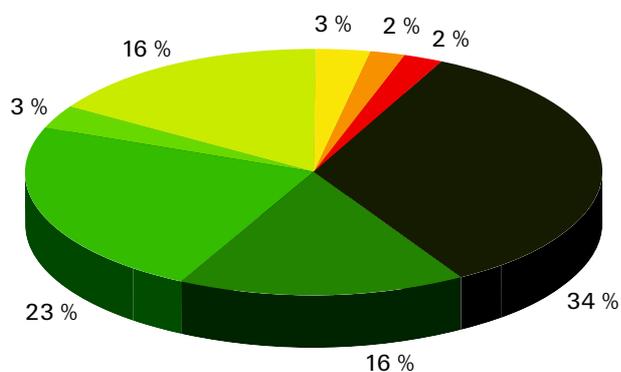
## Coût global TTC ramené à la tonne de déchets

Collecte	71,72 €
Traitement	33,09 €
Cotisation au SYTEVOM	49,42 €
Réhabilitation centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	7,27 €
Frais de structure	42,31 €
Amortissement des bacs OM	5,86 €
Titres annulés	4,62 €
Autres amortissements	3,92 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>211,85 €</b>

## Coût global TTC ramené à la tonne d'ordures ménagères

Collecte	233,45 €
Traitement	106,24 €
Cotisation au SYTEVOM	158,66 €
Réhabilitation centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	23,34 €
Frais de structure	112,22 €
Amortissement des bacs OM	18,80 €
Titres annulés	14,82 €
Autres amortissements	12,57 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>680,11 €</b>

### Coût global des déchets



# 4 • Bilan des différentes actions menées

## Le centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône

- Actualisation de la convention avec la Sté Saône Vidange.
- Nouvelle convention pour le traitement des lixiviats avec le SIGEUD de Lure et VEOLIA .
- Nouvelle convention pour le traitement des lixiviats avec l'Agglomération de Vesoul (CTEU de Pusey).
- Suivi du traitement et du transport des lixiviats.
- Installation de piézomètres, nombreuses réparations, nouvelles pompes et aménagements.
- Recours à une Assistance Maîtrise d'Ouvrage.
- Contrôle de la DREAL

## Les déchetteries

- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZK 43 sis au lieu dit « Laisselot » à Port-sur-Saône pour servir de plate-forme de déchets verts.
- Présence de la Ressourcerie comme alternative à la benne tout-venant à proximité des locaux du syndicat.
- Distribution de bacs et composteurs .
- Distribution du guide « Déchetterie, mode d'emploi ».

## La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte

- Saisie informatique pour la constitution et la mise à jour du fichier usager depuis la matrice cadastrale (déclaration CNIL).
- Dotation et échange en bacs.
- Vérification de puces et échange des bacs d'ordures ménagères non conformes.
- Mise en place de sacs prépayés pour les personnes handicapées et pour les salles des fêtes.
- Mise en place de solutions pour 80 % des points de collecte difficiles par la mise en place de points de regroupement.
- Vente de bacs et de composteurs.
- Candidature à l'expérimentation d'ouverture des consignes de tri au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 (Eco-Emballages).
- Rédaction, mise à jour et application du règlement de redevance incitative applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2011
- Édition et envoi de « factures blanches » de redevance incitative pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

## La communication

- Distribution de sacs de tri pour le verre, autocollants et réglottes sur les consignes de tri.
- Campagne de STOP PUB, subventionnée par l'ADEME.
- Réalisation d'autocollants illustrant les erreurs de tri posés par les ripeurs.
- Rédaction du bulletin de communication « le Triporteur » 5 et 6.
- Insertions presse illustrant les erreurs de tri.
- Insertions presse à destination des plaisanciers pour une sensibilisation au tri.
- Mise en ligne d'information sur site internet du SICTOM.
- Suivi presse des actions du SICTOM.
- Traitement des courriers et réclamations.
- Accueil de scolaires en déchetteries, et animations en classe sur le tri.
- Animations sur la prévention des déchets en supermarché.
- Animations auprès de publics relais.

## Le SICTOM, organisation et structure

- Recrutement de personnels contractuels.
- Candidature à la labellisation des services publics de collecte (obtention des labels QualiTri et QualiPlus en 2011).

## Le contexte financier

- Application de la redevance incitative à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Mise en place d'un calendrier de facturation.
- Publication des coûts dans la matrice standard nationale SINOE® grâce à l'outil mis en place par l'ADEME, Comptacoût.



Centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône

# 5 • Bilan des critères retenus pour la Labellisation du SICTOM



L'ADEME et Eco-Emballages ont mis en place les labels QualiTri et QualiPlus pour améliorer la qualité globale des services de collecte avec pour objectifs de promouvoir la démarche d'optimisation du service de collecte, renforcer l'animation locale et capitaliser sur les expériences et recueillir les bonnes pratiques. Ces deux labels qui s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement incitent les collectivités à atteindre de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et introduisent l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte. Sur les 86 collectivités ayant déposé un dossier de candidature, 15 ont obtenu directement les deux labels, dont le SICTOM du Val de Saône, le seul en Franche-Comté.

## La satisfaction des usagers

Le SICTOM dispose :

- de moyens humains hautement qualifiés, notamment pour la gestion et la maintenance du parc de « bac à puces »,
- d'une infrastructure informatique de gestion et de cartographie performante.

Le SICTOM a mis en place :

- un suivi des demandes des usagers avec son prestataire,
- de nombreuses interventions pour la collecte au porte-à-porte,
- une dynamique importante des élus locaux pour la conteneurisation,
- une tarification adaptée avec un libre choix de volume.

Le SICTOM met à disposition des usagers :

- un site internet, une messagerie et des lignes téléphoniques dédiées,
- le rapport annuel et les outils de communication par téléchargement,
- divers documents (autocollants, guide de tri et des déchetteries, etc.).

## La maîtrise des coûts

Le SICTOM maîtrise ses coûts :

- par la publication de ses coûts dans la matrice standard SINOE®,
- par l'extraction du coût complet en € par tonne de flux grâce à Comptacoût, comptabilité analytique « déchets » mise en place par l'ADEME.

Le SICTOM recherche de meilleures performances par :

- par un comparatif détaillé des solutions proposées par son prestataire, SITA CENTRE EST, pour une réduction des fréquences de collecte (collecte en C0.5 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 suivant l'arrêté préfectoral),
- par la surveillance quotidienne des collectes en temps réel,
- par l'optimisation des plans de tournée,
- par le suivi quotidien des appels d'usagers.

## Améliorer et réduire les impacts environnementaux

Avec la mise en place de la redevance incitative, le SICTOM a observé :

- une baisse spectaculaire des ordures ménagères résiduelles de 45 %,
- une augmentation des recyclables (tri) de 250 %,
- un taux de refus corrigé de 22 à 7 % grâce à une forte communication,

Le SICTOM a mis en place :

- un contrôle des erreurs de tri effectué par les agents collecte et une équipe spéciale,
- un signalement des erreurs de tri à l'utilisateur par l'apposition d'un autocollant.

## Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité

Plusieurs documents, détaillés et bien illustrés, retracent les actions réalisées au cas par cas et les préconisations proposées.

Un document unique de sécurité détaille chaque risque identifié.

Un fichier du suivi des points noirs donne l'historique des actions réalisées (75 points noirs sur 80 identifiés supprimés en 2011).

## Le SICTOM récompensé pour l'obtention de ses 2 labels en présence de :

M. Christophe Neumann, responsable régional Est, Eco-Emballages, M. Paul-Marie Guinchard, directeur régional de l'ADEME Franche-Comté, M. Alain Chrétien, président de l'Agglomération de Vesoul, M. Eric Freysselinard, préfet de la Haute-Saône, M. Alain Joyandet, ancien ministre, député de Haute-Saône, maire de Vesoul et de M. Michel Raison, député de Haute-Saône, maire de Luxeuil-les-Bains.

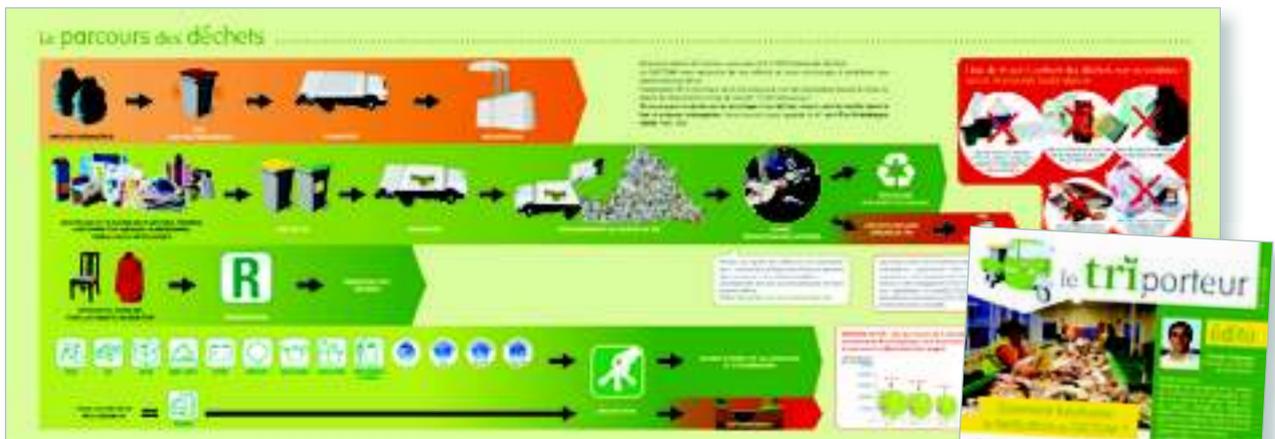


# 6 • Perspectives

En application de l'arrêté préfectoral D2/I/2011 n°2019 du 12 octobre 2011, le SICTOM adoptera une nouvelle fréquence de collecte toute les deux semaines pour les ordures ménagères, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'exception des communes de Jussey et Port-sur-Saône. La collecte pourra être hebdomadaire pendant les mois d'été.

Le SICTOM appliquera de nouvelles consignes de tri, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, dans le cadre de l'expérimentation nationale lancée par la société Eco-Emballages.

Exemples de réalisations de supports de communication pour l'année 2011 :



Encart presse « Erreurs de tri »

Triporteur n°5



Encart presse de sensibilisation au tri à destination des plaisanciers

Conception : Version libre • 03 84 75 07 92

Crédit photographique : SICTOM et P. Desgrieux / Photothèque Éco-Emballages – Imprimé sur papier garanti PEFC

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire.  
Le contenu de ce rapport est fixé par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Pour contacter le SICTOM



Zone artisanale – 70360 Scey-sur-Saône  
**tél.** 03 84 78 09 52 – **fax** 03 84 76 03 87  
**mail** [contact@sictomvds.com](mailto:contact@sictomvds.com)  
**site** [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

